

Vie des sociétés

Triskalia

Société coopérative agricole à capital et personnel variables
Siège social : Zone industrielle de Lanrinou - 29206 LANDERNEAU
Agrément n° 10825
RCS Brest 775 576 986

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SECTIONS

Les associés coopérateurs et les associés non coopérateurs de Triskalia sont convoqués aux dates, heures et lieux indiqués ci-après aux assemblées générales de leur section préalables aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le 22 juin 2018.

I - Assemblées générales de sections territoriales.

I - 1. Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées générales de sections territoriales est le suivant :
- examen des questions particulières relatives à la section,
- renouvellement partiel des membres du conseil de section,
- examen et discussion des questions portées à l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire et exposées ci-après,
- élections des délégués aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire.

I - 2. Calendrier :

Les dates, heures et lieux des assemblées générales de sections territoriales des départements du Morbihan et de Loire-Atlantique sont indiqués ci-après :

Sections	Dates	Heures	Lieux
Ouest Morbihan	16 mai 2018	10 h 00	palais des congrès, place des Ducs-de-Rohan, 56300 Pontivy
Centre Morbihan	16 mai 2018	10 h 00	palais des congrès, place des Ducs-de-Rohan, 56300 Pontivy
Est Morbihan	16 mai 2018	10 h 00	palais des congrès, place des Ducs-de-Rohan, 56300 Pontivy

La section Est Morbihan regroupe les adhérents de cette section et ceux de Loire-Atlantique.

II - Modalités de vote des membres des sections spécialisées.
Aux termes des statuts et des dispositions concernant la pondération des voix en fonction de l'activité des associés coopérateurs et de la qualité de leurs engagements, les associés coopérateurs ayant souscrit un contrat ou un ensemble de contrats d'apports dans une ou plusieurs sections spécialisées peuvent faire valoir leurs voix supplémentaires en vue de l'élection de délégués aux assemblées générales plénières, dans le cadre des assemblées générales de sections territoriales.

III - Section autonome des coopératives, unions de coopératives et Sica.
Les coopératives, unions de coopératives et Sica adhérentes de Triskalia et qui font partie du collège des associés coopérateurs, sont convoquées en assemblée générale de section, à l'Arthemuse, centre culturel de Briec, 46, rue de la Boissière, 29510 Briec, le mercredi 16 mai 2018, à 14 h 00.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de cette section est le suivant :

-examen de l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire,

-élection d'un délégué aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire, - problèmes particuliers à la section.

IV - Assemblées de sections du collège des associés non coopérateurs.

Les associés non coopérateurs des sections de ce collège se trouvent convoqués comme suit :

Section des anciens associés coopérateurs :
Les anciens associés coopérateurs se réuniront dans le cadre des sections territoriales, et aux mêmes dates, heures et lieux que les associés coopérateurs de ces sections.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de cette section est le suivant :

-examen de l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire,

-élection d'un délégué aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire, - problèmes particuliers à la section.

Section des personnes morales :
Les adhérents de cette section sont convoqués le mercredi 16 mai 2018, à 14 h 00, à l'Arthemuse, centre culturel de Briec, 46, rue de la Boissière, 29510 Briec.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de cette section est le suivant :

-examen de l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire,

-élection d'un délégué aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire, - problèmes particuliers à la section.

Section des salariés :
Les adhérents de cette section sont convoqués le mercredi 23 mai 2018 à 10 h 00, au siège de Triskalia, salle René-de-Foucaud, zone industrielle de Lanrinou, 29206 Landerneau.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de cette section est le suivant :

-examen de l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire,

-élection de quatre délégués aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire,

-renouvellement partiel du conseil de section,
- problèmes particuliers à la section.
V - Assemblées générales plénières.

L'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire est le suivant :

Assemblée générale plénière ordinaire :

- approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2017 après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice ; quitus aux administrateurs ; affectation du résultat ; constatation de la variation du capital social,

- nomination des administrateurs,

- allocation globale pour attribution des indemnités aux administrateurs,

- approbation des comptes consolidés et combinés au 31 décembre 2017 après lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion et les comptes du groupe et des commissaires aux comptes sur ces comptes,

- pouvoirs pour formalités.

Assemblée générale plénière extraordinaire :
- modification de l'article 11-4 des statuts,
- modification corrélatve du règlement intérieur général,
- approbation d'un projet d'apport partiel d'actif, de son évaluation et sa rémunération,
- autorisation à donner au conseil d'administration pour constater la levée des conditions suspensives et la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif et sa rémunération,
- ratification de la modification de l'article 7 des statuts (OP secteur fruits et légumes),
- désignation de l'instance compétente pour les décisions concernant le programme opérationnel relatif à l'organisation de producteurs fruits et légumes,
- pouvoirs pour formalités.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social des comptes annuels, des comptes consolidés et combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des rapports du conseil d'administration aux associés, du rapport sur la gestion du commerce et des sociétés, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes consolidés et les comptes combinés, du rapport spécial des commissaires aux comptes, des rapports spéciaux de révision, du projet d'apport partiel d'actif et des textes des résolutions proposés.

Le Conseil d'Administration.



BREIZH ALGUES
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Keraron 56500 PLUMELIN
RCS Lorient

AVIS DE CONSTITUION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Plumelin du 23 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : Breizh Algues.
Siège : Keraron, 56500 Plumelin.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 euros.
Objet : la fabrication, la formation et la vente de produits alimentaires à base d'algues.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : M. Benoît Le Falher, demeurant Keraron, 56500 Plumelin.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lorient.

Pour avis
Le Président.

SELAS STRATÉYS
Société d'avocats
1C, allée Ermengarde-d'Anjou
Zac Atalante Champeaux, CS 91124
35011 RENNES cedex

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE BIOPOLE
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
Au capital social de 668 280 euros
Ancien siège social :
14, avenue Napoléon-1er à (56300) PONTIVY
Nouveau siège social : 29, rue d'Iéna à (56300) PONTIVY
RCS Lorient 311 128 730

AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2018, il a été décidé de transférer le siège social du 14, avenue Napoléon-1er à (56300) Pontivy, au 29, rue d'Iéna à (56300) Pontivy, avec effet au 22 mars 2018.
Les articles 6 et 7 des statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.

Pour avis
La Direction générale.

CABINET ANTOINETTE FOURNEREAU
Avocat au barreau de Lorient
53, place de la République
56400 AURAY
Tél. 02 97 14 70 24

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour 99 ans de la société Atelier Penn Kod, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire, ayant pour objet l'exploitation de tous fonds artisanaux de menuiserie, ébénisterie, marqueterie. Le siège est fixé ZA de Kerian, 56400 Le Bono.

Le président est : M. Thomas Toulémond, demeurant à Auray (56400), 16, rue du Grand-Chêne.

Le directeur général est : M. Alexandre Trehin, demeurant à Crach (56950), 15, Kerfacic.

RCS Lorient.

Pour avis
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 16 avril 2018 par Me Christophe Le Bechennec, notaire à Ploërmel, il est constituée une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile particulière régie par les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural et de la pêche maritime.
Dénomination : «Des Ormes».
Siège social : Les Ormes, 56800 Ploërmel.

Objet : la société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
Durée : 99 ans.
RCS de Vannes.

Apports : 15 000 euros d'éléments immobiliers en nature de parcelle de terre agricole.
Capital : 15 000 euros.

Apport en nature : sur la commune de Ploërmel (Morbihan), au lieu-dit «Les Ormes», une parcelle de terre agricole reprise au cadastre de ladite commune section ZN numéro 256, d'une contenance de 5 hectares 00 ares et 02 centiares.
Gérance : M. Jean-Marc Lerat demeurant à Ploërmel 56800, Les Ormes.
Cession de parts : les cessions de parts sociales sont soumises à agrément, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis et mention
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Sempop Golf de Saint-Laurent.
Forme : SAEM.
Objet : la société a pour objet unique l'exécution du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du golf de Saint-Laurent.
Siège social : Saint-Laurent, 56400 Ploemel.
Capital : 200 000 euros.
Durée : 18 années à compter de son immatriculation au RCS.
Administrateurs : M. Philippe Douchet, demeurant 111, avenue de Beaumont, 60260 Lamortaye ; M. Ludovic Gerlerio, demeurant lieu-dit Kerjorjo, 56450 Surzur ; M. Franck Sarvan, demeurant 158, avenue de l'Argonne, résidence Maréchal Foch, 45160 Olivet ; M. Pascal Le Calve, demeurant Tallan, 56690 Landevant ; M. Dominique Riguidel, demeurant 12, avenue Îles, 56410 Erdevén.
Commissaires aux comptes titulaire : la société Ernst & Young Audit, SAS, 1-2, place des Saisons, Paris La Défense 1 , 9 2 4 0 0 Courbevoine , n° 344 366 315 RCS Nanterre.

Aux termes de la première réunion des administrateurs en date du 17 avril 2018 il a été décidé de nommer M. Philippe Leray, demeurant 38 bis, rue Joseph-Le-Plevedic, 56400 Ploemel, en qualité de président du conseil d'administration et M. Sébastien Dorne, demeurant 1, rue Jeanne-de-Belleville, 44780 La Bernerie-en-Retz, en qualité de directeur général. La société sera immatriculée au RCS de Lorient.

JAJA
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, rue François-Moigno
Zone artisanale Pen Mané
56520 GUIDEL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Guidel du 24 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : Jajfa.
Siège social : 1, rue François-Moigno, zone artisanale Pen Mané, 56520 Guidel.
Objet social : l'acquisition, la rénovation, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérant : Marc Jamet, demeurant 1, rue François-Moigno, zone artisanale Pen Mané, 56520 Guidel.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas accordé par le gérant.
Immatriculation de la société au RCS de Lorient.

Le Gérant.



SARL DOM KHEN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 4 B, rue de La Rampe
56500 LOCMINÉ
RCS Lorient : 799 240 643

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de décisions en date du 1er avril 2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
À compter du 1er avril 2018, le siège social :
- qui était à 4 B, rue de la Rampe, 56500 Locminé,
- est désormais fixé à 4, place Saint-Antoine, 56500 Locminé.
Les modifications sont effectuées au RCS de Lorient.

La Gérance.

NET'GARS
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
Siège social : 34, rue du Bignon
56430 MAURON
804 867 448 RCS Vannes

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2018, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : lavage, nettoyage et lustrage de tous véhicules à domicile ou en atelier ; rénovation intérieure et extérieure de véhicules ; personnalisation de véhicules ; réalisation de peinture hydrographique ; déboussage de carrosserie ; achat, vente et location de véhicules ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
Le Président.

Avis administratifs

Commune de **BULÉON**
Révision carte communale
APPROBATION

Le maire communiqué, la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2018 et l'arrêté préfectoral du 19 avril 2018 approuvant la carte communale ont fait l'objet d'un affichage en mairie, conformément aux dispositions de l'article R.163-9 du Code de l'urbanisme.

La carte communale approuvée peut être consultée à la mairie de Buléon, à la préfecture du Morbihan, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Département du MORBIHAN
Commune de **LA TRINITÉ-SUR-MER**
Projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Plan local d'urbanisme de la commune a été approuvé par délibération du conseil municipal du 26 décembre 2013. Par arrêté n° 2018-044 en date du 5 avril 2018, M. le Maire de La Trinité-sur-Mer a prescrit la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU).

Par arrêté n° 2018-106 du 24 avril 2018, le maire de La Trinité-sur-Mer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU).

Les modalités de consultation du dossier d'enquête publique sont les suivantes : les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront librement consultables par le public à l'accueil de la mairie pendant 33 jours consécutifs, du 14 mai 2018 au 15 juin 2018 : le lundi de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et exceptionnellement le lundi 4 juin de 14 h 00 à 17 h 00, le vendredi 18 mai jusqu'à 17 h 30 et le samedi 9 juin de 9 h 00 à 12 h 00.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la commune : http://www.la-trinite-sur-mer.fr/

Commissaire enquêteur : Mme Jocelyne Le Faou a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes par décision en date du 21 mars 2018.
Accueil du public : la commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :
- le lundi 14 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 18 mai de 14 h 30 à 17 h 30,
- le mardi 22 mai de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 30 mai de 14 h 00 à 17 h 00,
- le lundi 4 juin de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 9 juin de 9 h 00 à 12 h 00,
- et le vendredi 15 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Présentation des observations : le public pourra consigner ses observations écrites relatives au projet de modification du PLU :
- sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux horaires indiqués ci-dessus,
- par correspondance à Mme Le Faou, commissaire enquêteur, mairie de La Trinité-sur-Mer, place Yvonne-Sarcey, 56470 La Trinité-sur-Mer,
- par courrier électronique : enquete.publique@latrinite-surmer.fr
Suite à l'enquête publique : à l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet.
Le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulés lors de l'enquête, du rapport et de l'avis motivé de la commissaire enquêteur, sera ensuite soumis au conseil municipal de la commune, autorité compétente pour décider d'approuver la modification du PLU.
Information : toute information relative à la modification du PLU peut être demandée auprès de M. François Lesne (adjoint au maire) par courrier à l'adresse de la commune ou par mail à respurbanisme@latrinite-surmer.fr
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du service urbanisme de la mairie.

AVIS

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte du 14 mai 2018 au 12 juin 2018 inclus à la mairie de Lanouée concernant le projet présenté par M. Yannick Jolivet, domicilié au lieu-dit «La Ville Mainguy», 56120 Les Forges, en vue d'exploiter un élevage avicole, devant comporter, après extension, un effectif de 35 972 animaux équivalents à l'adresse suivante : «Feudon», 56120 Lanouée. Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'Etat (www.morbihan.gov.fr) et en mairie de Le Saint aux jours et horaires suivants :

- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis : 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30,
- les samedis : 8 h 00 à 12 h 00.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 12 juin 2018 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Lanouée,
- ou les adresser au préfet (Direction départementale des territoires et de la mer SENE/B, 1, allée du Général-Le Troadec, BP 52, 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : dtdm-icpe@morbihan.gov.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après augmentation de l'effectif, 92 500 et 99 900 emplacements volailles aux adresses suivantes : «Kerguedalen», 56540 Saint-Caradec-Trégomel et «Les-quelers», 56160 Ploërdut, sera ouverte du 15 mai 2018 au 15 juin 2018 à 17 h 00, pour une durée de 32 jours, en mairies de Ploërdut et Saint-Caradec-Trégomel. Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale au titre :

- des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. À l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre des trois législations précitées, ou un refus.

Ce projet est présenté par Mme et MM. Sauter, gérants du Gaec du Marais. Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- 1 dossier produit par le bureau d'études Études Environnement, dont une étude d'impact et son résumé non technique,
- les avis des services recueillis sur le projet (2 documents),
- l'information de l'autorité environnementale,

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable en mairies de Ploërdut et Saint-Caradec-Trégomel aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gov.fr).

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies de Saint-Caradec-Trégomel, Ploërdut, Le Croisty, Lignol, Kernascleden, Priziac, Meslan, Berné, Inguiniel, Calan, aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire dont les coordonnées figurent à l'article 1er de l'arrêté ou auprès du bureau d'études (Études Environnement, 02 97 26 57 47, willy.pierre@etudes-environnement-questembert.fr).
M. Alain Guyon, ingénieur EDF en retraite, est désigné par M. le Président du tribunal administratif, en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairies de Ploërdut et Saint-Caradec-Trégomel au cours des permanences qui se tiendront :

En mairie de Ploërdut :
- mardi 15 mai 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 15 juin 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.
En mairie de Saint-Caradec-Trégomel :
- jeudi 24 mai 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 5 juin 2018, de 14 h 30 à 17 h 30.
Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur à la mairie de Ploërdut (4, place de la République, ploerdut.mairie@wanadoo.fr) ou à la mairie de Saint-Caradec-Trégomel (7, rue de la Mairie, mairie-de-st-caradec-tregomel@wanadoo.fr), pendant toute la durée de l'enquête.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

À l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairies de Ploërdut et Saint-Caradec-Trégomel du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gov.fr).

SARL CONSTRUCTIONS LE GOUEFF
Construction d'immeubles, maçonnerie
Cadoudal
56420 PLUMELEC
RCS Vannes 483 521 563

Par jugement du 18 avril 2018, le tribunal de commerce de Vannes a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire de la SARL Charpentes Ploerinnoises en raison de l'insuffisance de l'actif.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

LA SARL GALERIE 23
Vente d'oeuvres d'art, galerie d'art
Parc Pompidoou, CP 3409
56034 VANNES cedex
RCS Vannes 438 152 225

Par jugement du 18 avril 2018, le tribunal de commerce de Vannes a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire de la SARL Charpentes Ploerinnoises en raison de l'insuffisance de l'actif.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SAS BATI BREIZH CONSTRUCTION
Maçonnerie
4, Le Cas
56350 SAINT-VINCENT-SUR-OUST
RCS Vannes 821 510 955

Par jugement du 18 avril 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SAS Bati Breizh Construction et a fixé au 15 janvier 2017 la date de cessation de ses paiements. Liquidateur :

Seias Gérard Bodelet, parc d'activités de Tréhonin, 56300 Le Sourn.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SAS BATI BREIZH CONSTRUCTION
Maçonnerie
4, Le Cas
56350 SAINT-VINCENT-SUR-OUST
RCS Vannes 821 510 955

Par jugement du 18 avril 2018,